

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 9 du Mois Fructidor,

Ère vulgaire.

Mardi 26 Août 1794.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, du Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'écrivent, & adressées franches au citoyen FONTAMILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au 1^{er} du mois suivant (nouveau style).

AUTRICHE.

De Vienne, le 2 août.

ON vient d'établir ici une commission extraordinaire pour juger extraordinairement les personnes arrêtées arbitrairement comme suspectes au gouvernement.

On assure que notre cabinet, témoin du marché que le roi de Prusse a fait avec l'Angleterre, pour fournir à Pitt une armée de Prussiens, vient de se mettre sur les rangs pour conclure avec ce ministre anglois un pareil marché. L'Autriche, moyennant 100 millions de florins, fournira à l'Angleterre 100 mille Autrichiens chargés de défendre la Hollande contre les républicains français qui la menacent très-sévérement. En vérité, quand on songe combien peu d'intérêt d'honneur & gloire, des troupes ainsi louées ou vendues doivent trouver à se mesurer avec des soldats armés pour la défense de leur patrie & de la liberté, il est aisé de prévoir de quel côté doit se ranger la victoire. Les Hollandais ne pouvant se défendre, ont appelé sur eux le bouclier de l'Angleterre; l'Angleterre leur a répondu que son bouclier étoit percé à jour, mais qu'elle alloit leur en acheter un ou deux autres à Berlin & à Vienne. Voilà un moyen de défense vraiment tout neuf. Et dans quelle circonstance ce moyen est-il employé? C'est au moment que les républicains français pressent à la fois Maëstricht, Berg Op-Zoom & Breda, & qu'ils menacent à la fois les Anglois, les Hessois & les Hanovriens de leur fermer à Flessingue la sortie de l'Escaut occidental.

Les murmures populaires contre la continuation de la guerre actuelle, & contre le projet d'hostilités envers la Pologne, commencent à éclater non-seulement dans tous les pays héréditaires, dans tous les cercles voisins du Rhin, mais même dans cette capitale; & les moyens de les comprimer deviennent de jour en jour plus dangereux.

On vient de rappeler ici ce fameux colonel Mack qui avoit promis & qui n'a pas tenu tant de belles choses dans le Brabant. Il doit, dit-on, donner de bons avis dans l'état de crise où se trouve notre cabinet. C'est une ressource extrême qui

annonce au moins la grandeur du péril. Ce grand politique devoit bien trouver un moyen de calmer les alarmes où nous sommes sur le sort de beaucoup de bombardiers qui se trouvent enfermés dans les murs menacés de Valenciennes.

Il paroît décidé que les Prussiens vont abandonner Mayence & se retirer sur la rive droite du Rhin: des troupes autrichiennes demeureront chargées de la défense de cette place, ainsi que de Coblenz où on va faire passer quelques troupes autrichiennes qu'on fera soutenir par quelques régimens tirés du Palatinat & de Cologne.

ALLEMAGNE.

De Hamhourg, le 8 août.

On reçoit ici les nouvelles les plus contradictoires de la Pologne: les unes portent que l'armée de la république est absolument hors d'état de tenir tête aux forces combinées de la Russie & de la Prusse, & que la prise prochaine de Varsovie va mettre fin à cette guerre. Ces nouvelles viennent du côté de Berlin.

Celles que nous recevons des frontières disent que l'insurrection devient générale dans tous les palatinats, & que l'armée de Kosciuszko est merveilleusement secondée par tout le peuple polonois qui, réuni en différens corps, arrêté sur la Vistule les convois de toute espèce destinés pour les armées russes & prussiennes.

D'un autre côté, les généraux prussiens se plaignent de la lenteur de l'arrivée des troupes russes; ce qui donne le tems aux républicains polonois de faire germer leurs principes de liberté dans la Lithuanie & même dans la Courlande, pays où le despotisme de Catherine a dès long-tems implanté le desir de la liberté par des vexations royales, féodales & fiscales.

Le roi de Prusse, qui paroît trop compter sur ses succès en Pologne, a redoublé de vigueur contre le commerce de Dantzick. Après avoir interdit à cette ville toute communication avec la France, il vient de la prohiber de même avec la Pologne; de sorte que les nouvelles même de cette république n'arrivent à Dantzick que fort tard & après avoir

passé, par la filière menteuse des gazettes royales de la cour de Berlin.

On avoit cru que l'impératrice de Russie, qui a pris une part purement spéculative à la coalition contre la France, réservait ses forces de terre & de mer pour les employer promptement & au besoin contre la Pologne & contre le Turc; cependant la flotte russe, dont le départ prochain avoit été annoncé depuis quelques mois, ne se montre encore nulle part.

Les escadres combinées de la Suède & du Danemarck se grossissent & retardent sans doute la sortie de celle de Catherine. On ajoute que celle-ci attend, dans les ports de Cronstadt & de Revel, l'arrivée de la jonction de quelques vaisseaux anglois que Pitt a promis à l'impératrice. Est-ce une finesse de Pitt que cette prétendue promesse? C'est ce que le tems dévoilera. En attendant, on croit observer que le ministère britannique montre fort peu d'inquiétude sur le prétendu projet de la Russie de s'emparer de Constantinople, & que les bruits d'une rupture entre la Porte & la Russie tombent chaque jour.

ANGLETERRE.

De Londres, le 1^{er} août.

Lorsque Pitt s'est mis à la tête de la coalition qu'il a formée contre la France, il n'a pas manqué d'annoncer aux rois qu'il y appelloit, que l'Angleterre alloit épouser leurs intérêts avec une grande chaleur. C'étoient, selon ce ministre, leurs couronnes & leurs possessions qui étoient menacées par la conversion de la monarchie française en une république; & cette république devoit être avéantie pour l'honneur de tous les rois, & même pour leur avantage. La confrérie royale a donné tête baissée dans ce piège de l'ambition britannique; il falloit vaincre ou mourir en rétablissant la famille des Capet sur le trône. Aux premières difficultés que ce vaste projet a éprouvées, Pitt a essayé de les vaincre avec des subsides; & l'appât de ces subsides a entraîné une foule de petits potentats dans la coalition. A peine y ont-ils été engagés, que Pitt n'ayant plus à craindre ni leur force ni leur retour à un système de paix avec la république française, a songé uniquement à verser sur l'Angleterre tous les avantages de la guerre qu'il avoit suscitée, en s'emparant des possessions ultramarines de la France, & en formant dans la Méditerranée un grand établissement, à l'aide duquel il espère de pouvoir maîtriser tout le commerce de cette mer. Sa politique machiavelique s'est enfin développée, lorsqu'il a envoyé aux puissances de la coalition toutes les ruses de la guerre actuelle, & qu'il en a réservé tous les fruits pour l'Angleterre.

Cette marche tortueuse commence à inquiéter toute la coalition. La prise de possession de la Corse est vue de mauvais œil par les cours d'Espagne, de Naples & de Toscane: la cour de Vienne elle-même, qui travaille depuis si longtemps à rendre florissant son port de Trieste dans la mer Adriatique, doit concevoir quelque ombrage de ce que l'Angleterre se soit donnée un arsenal maritime dans la Méditerranée.

Il y a plus: la constitution anglaise doit s'alarmer de l'agrandissement qu'une telle conquête peut donner à la puissance royale. On objecte en vain que la Corse ne donnera aucun revenu de plus à Georges: mais elle lui donnera incontestablement un plus grand nombre de places & d'emplois à distribuer; & ce moyen de corruption, ajouté à ceux qui sont déjà à la disposition royale, menace la liberté dont l'Anglais se flatte encore de jouir. Pitt voit toutes ces alar-

mes: celles des rois du continent ne le touchent gueres; mais il s'occupe davantage de celles qui éclatent déjà en Angleterre par des murmures généraux. En conséquence, il presse non-seulement le retour de l'armée du duc d'York; mais il fait faire à tout prix des recrues qui coûtent, dans ce moment, 15 guinées par homme.

Voici comme on explique la manière dont les nouveaux chefs des corps d'émigrés doivent recruter leurs corps. Laval doit aller lever des hommes à Coblenz, Castrès à Cologne, Mortemar à Nerwinde, Autichamp à Venlo. On ajoute que, pour peu qu'ils tardent, les Français pourront être dans ces lieux avant eux, & ne leur laisser que le titre de colonels *in partibus*. Derwill a recruté des Toulonnais à Southampton. Il espère compléter son régiment à Londres, si on lui permet d'aller chercher des recrues dans les prisons.

On mande de Rochester ce qui suit: Au spectacle, quelques personnes n'avoient point ôté leur chapeau pendant qu'on jouoit l'air: *God ave the king*: un officier d'un régiment d'artillerie irlandais, qui paltoit par cette ville, & se trouvoit à la comédie, leur cria d'un ton impérieux de le faire. On lui répondit en lui jettant des pommes. Secondé de plusieurs de ses camarades, il fonça sur le peuple, l'épée à la main, & une personne est blessée. Le peuple s'empare de deux officiers, les traduit devant le maire, qui en envoie un en prison. Le lendemain, la compagnie entière d'artillerie se rend armée à la prison. Elle demande la liberté de l'officier arrêté. Le peuple s'attroupe, elle fait feu sur lui & le disperse. L'officier est relâché; mais il refuse de quitter la prison. On ignore s'il y a eu des personnes blessées le second jour. Le maire a fait parvenir à l'office de la guerre le détail de tout ce qui s'est passé.

FRANCE.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Extrait d'une lettre des avant-postes sur les bords de la Meuse, du 2 fructidor, au second de la république française.

L'armée ennemie, commandée par Latour, occupe toujours les hauteurs au-dessus de Liège, & elle semble vouloir s'opposer au siège de Mâstricht; l'on fait néanmoins des préparatifs pour cette opération importante; déjà il est arrivé de l'artillerie & des fascines. L'ennemi vient d'envoyer une partie de ses forces pour porter du secours du côté de Trièves; mais sans doute il arrivera trop tard, puisque l'on vient de nous annoncer la prise de cette ville. Ce nouveau succès nous fera vraisemblablement faire quelque mouvement; & il paroît que nos armées vont marcher de concert pour aller occuper les bords du Rhin.

La ville de Liège est toujours très-tranquille, malgré le voisinage de l'ennemi; le peuple manifeste toujours le même attachement à la république. Les malheureux habitans, dont le cruel Autrichien avoit incendié les maisons, ont été logés dans les beaux appartemens abandonnés par les aristocrates. Les autorités constituées sont organisées, & tous les ouvriers travaillent pour l'armée. Nos postes sont établis entre Meuse; quelques redoutes ont été construites. Les ponts sont gardés par l'artillerie, & il est difficile à l'ennemi de faire aucune tentative pour pénétrer dans la ville.

La droite garde le passage de Huy, entre Liège & Namur; l'on travaille dans ce moment-ci à démolir les fortifications de la citadelle de cette dernière ville, du côté de France.

Ce matin, l'ennemi est sorti en force de Mâstricht, soit qu'il voulût surprendre nos grandes gardes, soit qu'il eût

gueres ; mais
ja en Angle
nce, il presse
orek ; mais il
dans ce mo-

es nouveaux
corps. Laval
à Cologne,
ajoute que,
être dans ces
de colonels
outhampton.
n lui permit

le, quelques
ndant qu'en
an régiment
, & le trou-
de le faire,
né de plu-
l'opée à la
s'empare de
en envoi un
l'artillerie so-
de l'officier
ui & le dis-
er la prison.
econd jour,
le détail de

S. E.

de la Meuse,
ançais.

pe toujours
ouloir s'op-
prépara ils
vé de l'ar-
une partie
èves ; mais
nt de nous
es nous fera
parait que
occuper les

malgré le
ts le même
itans, dont
nt été logés
aristocrates.
es ouvriers
tre Meuse ;
ont gardés
ire aucune

Liège &
tir les for-
du côté de

richt, soit
qu'il eût

intention de reconnoître notre position ; mais il n'a pu effectuer aucun de ses projets ; nos postes étoient sous les armes prêts à le recevoir. Notre cavalerie s'est aussitôt réunie pour lui faire face, & l'on s'est tirillé d'abord assez long-temps.

L'artillerie légère est ensuite arrivée : quelques décharges un peu vives ont étonné les escadrons de hulans, & ils se sont retirés plus vite encore qu'ils n'étoient venus. Nous les avons poursuivis jusques sous les murs de cette ville, & nous leur avons tué quelques hommes & fait des prisonniers.

Un officier des chasseurs du 9^e régiment s'est sur-tout distingué. La cavalerie étoit en présence ; un officier esclave se montre hors des rangs, & vient adresser des injures à nos braves républicains. Nous allons éprouver notre courage, lui dit cet officier, met le pistolet à la main & s'avance contre lui ; l'esclave lui lâche deux coups de pistolet, & le manque. Il l'aute aussitôt, le jette à bas de son cheval, & revient triomphant.

De Paris, le 9 fructidor.

Les lettres d'Espagne portent, que la cour de Madrid est dans les plus vives inquiétudes sur la situation des esprits & des affaires, non-seulement dans la Catalogne & dans la Navarre, mais encore dans l'étroite enceinte du palais du despote. La jactance ministérielle essaye de rassurer le peuple en lui annonçant qu'elle va faire passer, sous les ordres de l'amiral don Juan de Langara, une flotte formidable dans la méditerranée ; mais cette flotte, quel objet a-t-elle, si ce n'est d'aller s'incorporer à l'escadre anglaise qui comprime, autant qu'il est en elle, le commerce des nations qui bordent cette mer, & par conséquent celui de l'Espagne même, & de Naples son annex.

Les soixante & quelques députés détenus sont maintenant au ci-devant hôtel des Fermes, rue Grenelle. Ils y sont traités avec égard, & jouissent de la faculté de voir leurs connaissances. David & Joseph Lebon y sont avec eux.

Le bruit court que l'accusateur public a été transféré de la conciergerie à Pelage.

Nos papiers publics sont remplis de détails sur les atrocités commises pendant la tyrannie de Robespierre. On prétend qu'en mourant ce conspirateur a dit : *On va me couper la tête, mais on ne me coupe pas la queue.* Cette queue existe-t-elle ? ne suffit-il pas qu'elle soit connue pour que le gouvernement la surveille avec une attention toute particulière ? Nul citoyen ne peut en douter, quand il voit combien ce tyran avoit eu besoin de se ménager par-tout des agens pour exercer son despotisme sur tout le sol de la république. Les adresses de félicitations qui arrivent de toutes parts à la convention pour la féliciter d'avoir déjoué tant d'abominables complots contre la liberté, prouvent en effet combien le peuple françois a eu à souffrir de leur exécution.

Toutes les violences, toutes les dilapidations étoient autorisées par Robespierre, & le compte que la convention va exiger de tous les agens, va mettre en évidence la scélératesse réfléchie de ce moteur de toutes nos calamités intérieures. C'est d-puis son supplice qu'on commence à respirer à Paris, & les nouvelles reçues des départemens nous apprennent que le même allégement s'y fait déjà ressentir.

Arrêté du comité de salut public du 2 fructidor, l'an deuxième de la république une & indivisible.

Sur le rapport de la commission de commerce & approvisionnement, le comité de salut public arrête :

Que les sommes dues aux fabricans des villes d'Aix-la-Chapelle, Elberfeld, en Allemagne ; Crefwel, en Westphalie,

& Solingen, sont exceptées du versement par le décret du 18 messidor.

Signé au registre, C. A. Prieur, Carnot, Collet-d'Herbois, Billard-Varenne, B. Barrère, R. Linet, Thuriot, Bréard, Eichassieraux Palais, Treilhard, Laloi, Tallien.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Du 7 fructidor.

U. bain Guittiere, âgé de 43 ans, greffier de la commune de Forges ;

Jérôme Negrier, âgé de 37 ans, né à Aller, district d'Aurillac, départ. du Cantal ;

Attendu qu'il n'existe dans les pièces qui les concernent aucune preuve de délits contre révolutionnaires, ont été mis en liberté par jugement rendu en la chambre du conseil du tribunal.

TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Jean-Louis Maurice, âgé de 53 ans, né à Paris, carrier, rue des Maures ;

Convaincu d'assassinat commis envers sa mère âgée de 58 ans, a été condamné à la peine de mort par jugement rendu le 15 messidor & confirmé par jugement du tribunal de cassation du 23 thermidor ; il a subi son jugement, le 8 fructidor, sur la place ci-devant dite des Recolets, fauxbourg Martin.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Merlin, de Thionville).

Suite de la séance du 7 fructidor.

Après quelques débats sur les articles additionnels présentés par Goupilleau, de Fontenay, la convention décrète ces articles, dont voici la substance :

1^o. Les comités révolutionnaires seront renouvelés par moitié tous les trois mois, & les membres sortans ne pourront être réélus qu'après le même intervalle.

2^o. Le sort déterminera pour le premier renouvellement les six membres qui devront sortir.

3^o. Des représentants du peuple en mission dans les départemens, sont chargés de procéder tant à la nouvelle formation des comités révolutionnaires, qu'au renouvellement de la moitié des membres à l'expiration des trois mois d'exercice.

4^o. Le comité de sûreté générale est chargé de la nouvelle formation & du renouvellement successif, dans les départemens où il n'y a point de représentants du peuple en mission.

5^o. Les représentants du peuple en mission, ou le comité de sûreté générale, pourront, lorsqu'ils le jugeront nécessaire, suspendre ou destituer, en tout ou en partie, les membres des comités révolutionnaires.

7^o. Les membres de ces comités recevront chacun une indemnité de 5 liv. par jour.

Causel demande que les ci-devant détenus ne puissent être des membres des comités révolutionnaires. — On passe à l'ordre du jour.

Ruelle dit qu'il seroit convenable de mettre les ci-devant membres de ces comités sous la sauve-garde spéciale de la loi : il observe que ces citoyens, qui sont au nombre de près de 500 mille, & qui, généralement parlant, ont rendu les plus grands services à la chose publique, vont être en but aux passions, aux vengeances particulières. — Ruelle demande que les nouveaux comités révolutionnaires ne puissent

décerner des mandats d'arrêt contre les membres des comités supprimés, ni contre ceux des conseils-généraux, des communi- cunés & des administrations, qu'après en avoir référé au comité de sûreté générale ou aux représentans en mission.

Plusieurs membres observent que cette motion tend à in- vestir un certain nombre de citoyens du privilège de l'in- violabilité; ils ajoutent que les loix protègent indistinctement tous les citoyens; & que d'ailleurs le décret qui ordonne la communication des motifs d'arrestation, suffit pour empêcher les abus d'autorité.

D'après ces considérations, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Cambon & un autre membre dénoncent Ricord, comme ayant fait faire, à un prix excessif, des achats considérables de numéraire, & mis en réquisition les huiles des départe- mens méridionaux pour les envoyer à Gènes; ils l'accusent d'avoir employé pour ces opérations le banquier Haller, qui a été décrété d'arrestation & qui vient d'émigrer à Gènes. Ricord monte à la tribune: il nie fortement une partie des imputations qui lui sont faites, & donne des explications sur les autres: il annonce que le compte de sa mission sera achevé dans quatre à cinq jours, qu'il le fera imprimer & distribuer; & que son innocence une fois reconnue par la convention, il accusera à son tour, non par des bruits vagues & des in- terprétations forcées, mais par des preuves matérielles, ceux qui le dénoncent aujourd'hui. — Ajourné.

Séance du 8 fructidor.

Des citoyens de Dôle, département du Jura, viennent se plaindre de vexations. — Renvoyé au comité de sûreté gé- nérale.

L'incendie qui a consumé la superbe bibliothéque de la ci-devant abbaye Saint-Germain, a épargné la salle des ma- nuscrits. Oudot demande que le comité d'instruction publique soit chargé de faire, d'ici à dix jours, un rapport sur les moyens de multiplier & de disperser les copies des manuf- crits précieux, afin que si de semblables accidens se renou- velloient, l'on n'eût pas à regretter la perte des vérités utiles qui peuvent se trouver dans ces ouvrages uniques. — La proposition d'Oudot est décrétée.

Il y a six mois que Lakanal présenta, au nom du comité d'instruction publique, un rapport détaillé sur la machine du citoyen Chappe, sur le télégraphe, dont l'invention fait honneur au 18^e siècle: l'édition de ce rapport est épuisée; Lakanal demande qu'il en soit fait une nouvelle, avec des additions sur le perfectionnement de cette machine. — Dé- crété.

Le maire de la commune d'Aix est admis à la barre avec d'autres citoyens pétitionnaires: il dénonce le représentant du peuple Maynet qu'il qualifie de vif, de continuateur de Robespierre; il dit que le département des Bouches-du-Rhône offre le tabl au le plus déshonorant, présent par-tout le specta- cle d'une ville prise d'assaut; que le caractère national semble avoir disparu de ces contrées; que la commune de Bédouin a été incendiée; que les édifices publics sont devenus des maisons d'arrêt; que, deux jours après la manifestation de l'horrible complot de Robespierre, 400 personnes, dont 300 femmes, ont été incarcérées; que les sires de Maignet parcouraient les rues, le sabre nud d'une main, & de l'autre une liste de proscription; que les mandats d'arrêt se sont

portés d'abord sur les ci-devant nobles (sortis de Marseille, en vertu de la loi du 27 germinal, & ensuite sur les ci- devant prêtres & autres individus exceptés de la loi du 17 septembre.

Bourdon, de l'Oise, dit que cette pétition tend à avilir la représentation nationale; il demande qu'à l'avenir les dé- nonciations contre les représentans soient préalablement adres- sées au comité. — Durand-Maillane observe qu'il n'est pas possible de porter atteinte au droit de pétition. — Charlier pense qu'une dénonciation contre un membre ne doit être entendue que lorsque ce membre est présent & peut se dé- fendre.

Rovere assure que 3 mille 500 citoyens, la plupart pauvres cultivateurs, sont incarcérés à Tarascon, & mont que de l'eau & une livre de pain chacun pour tout aliment; il dit qu'il avoit donné avis aux comités des vexations commises dans les départemens méridionaux, & que les comités n'en ont pas instruit la convention. Quoi, ajoute-t-il, on ne pourroit dénoncer à la barre un représentant qui vexeroit le peuple! Eh! que sommes-nous vis-à-vis du peuple? Nous sommes ses mandataires, ses représentans; nous devons faire son bonheur.

Fréron, se croyant inculpé dans l'opinion émise par Bour- don, de l'Oise, reproche à ce membre d'avoir dit qu'il falloit une dictature. Bourdon rappelle le sens qu'il a donné à cette expression. Les débats deviennent vifs. Louchet s'écrie que Rovete est ex-marquis. Rhuamps est rappelé à l'ordre. Le Laposte parle en faveur de Maignet. Monestier, du Puy-de-Dôme, demande la lecture des arrêtés de Maignet. Cette proposition est décrétée.

Une députation des Jacobins de Paris paroît à la barre: « La société régénérée des Jacobins, dégagée de la présence d'un usurpateur, rendus à son énergie primitive, se présente pour vous entretenir des intérêts de la patrie. Depuis la chute des conspirateurs, une réaction alarmante s'est fait sentir, la marche révolutionnaire s'est ralentie: n'aurions-nous donc détruit les tyrans que pour voir le peuple en proie aux contre- révolutionnaires, aux modérés, aux fédéralistes, par une amnistie inconsidérée? Les hommes énergiques sont réduits au silence par la qualification calomnieuse de partisans du tyran... Loin de nous d'accuser les membres du comité de sûreté générale: nous leur rendons un éclatant hommage; ils ont fait un usage sacré de leurs pouvoirs en s'empresant de briser les fers d'hommes purs, victimes de l'infâme calomnie: mais ils ont été trompés, leur bien-foi a été sur- prise, lorsque cédant, par humanité, à des apparences si au- lées de repentir, ils ont assimilé des hommes qui se ressemblent si peu, & rendu au fédéralisme des partisans, au gouverne- ment révolutionnaire des ennemis.

» Nous demandons l'impression de la liste des ci-devant dé- tenus, & la réincarcération de ces hommes si imprudemment rendus à la liberté. (On murmure: qu'on entende jusqu'à la fin, dit un membre). Qu'on ne dise pas que ce seroit une liste de proscription! il n'y aura plus de listes de proscrip- tion: les Sylla sont morts, le peuple n'en souffrira jamais d'autres. Maintenez le gouvernement révolutionnaire, non celui qui immoloit des victimes humaines, mais celui qui frappe les traîtres & les fripons, qui protège l'innocent, qui traite même les coupables avec humanité, qui garantit la vic- toire & assure la liberté... La convention passe à l'ordre du jour sur cette pétition.